



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

Procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2020

Ordre du jour :

Entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes, M. Jean Asselborn, sur:
- le Conseil "Affaires générales" et le Conseil "Affaires extérieures"
- la demande de "Déi Lénk" du 6 octobre 2020

*

Présents : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Lydia Mutsch, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz, M. David Wagner, M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

Mme Tilly Metz, membre du Parlement européen

Mme Rita Brors, Mme Elisabeth Funk, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, Mme Monica Semedo, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

*

Entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes, M. Jean Asselborn, sur:

**- le Conseil "Affaires générales" et le Conseil "Affaires extérieures"
- la demande de "Déi Lénk" du 6 octobre 2020**

Conseil des Affaires extérieures du 12 octobre 2020

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes informe sur les points ayant figuré à l'ordre du jour du Conseil Affaires extérieures du 12 octobre 2020.

1. Le conflit du Haut-Karabagh

Le nouvel éclatement du conflit du Haut-Karabagh, impliquant en premier lieu l'Arménie et l'Azerbaïdjan et, en deuxième lieu, leurs puissances protectrices, à savoir la Russie et la Turquie, a provoqué une crise humanitaire devant les portes de l'Europe qui ne peut pas laisser indifférent l'UE. Il est interpellant que des bombes à sous-munition aient été utilisées. Le Haut-Karabagh, comptant un total de 145.000 habitants, a subi 31 morts et 95 blessés. Environ 5.800 maisons ont été détruites. Des pertes semblables ont aussi été constatés en Azerbaïdjan : 30 morts et 143 blessés. Quelques dizaines de milliers de réfugiés se déplacent vers Erivan. Le cessez-le-feu en vigueur depuis 1994 a déjà été violé en 2016. La crise actuelle semble être plus aiguë que celle d'il y a quatre ans. Le cessez-le-feu mis en place récemment n'a duré que quatre heures, ce qui a tout juste suffi pour procéder à un échange de prisonniers. Au niveau de l'OSCE, le groupe de Minsk (France, Russie, USA) a le mandat de chercher une solution diplomatique.

2. Belarus

L'UE ne reconnaît pas le Président Loukachenko comme légitimement élu. Un dialogue avec le Belarus proposé par l'OSCE n'a pas eu lieu. Le Conseil a discuté sur d'éventuelles sanctions à l'encontre de Loukachenko et des personnes proches de lui. Aussi longtemps que Loukachenko est soutenu par la Russie, la tenue de nouvelles élections, tel que revendiqué par l'opposition du Belarus, semble improbable. Le régime procède, par contre, à des emprisonnements et à la torture. Selon le Ministre, l'UE est enfin prête à réagir.

3. Russie

Les relations avec la Russie n'ont pas suscité des discussions approfondies au Conseil. Il s'avère que la Russie nie d'avoir empoisonné le politicien de l'opposition Alexej Navalny. Or, comme les traces du poison retrouvées dans son corps laissent présumer qu'une dérive d'une substance chimique interdite par les Nations Unies ait été utilisée, des sanctions au niveau de l'UE ont été adoptées.

4. Les relations avec les pays des Balkans de l'Ouest

Le Kosovo réclame une libéralisation du régime de visas, tandis que la Serbie souhaite adhérer à l'Union européenne. Or, un rapprochement des positions n'est pas en vue. Selon le Ministre, le rapprochement du Kosovo aux Etats-Unis suscite plutôt des réactions négatives.

5. La région du Golfe

Sur la demande de Chypre, le Ministre des Affaires étrangères de l'Arabie Saoudite a été invité à un déjeuner. Lors d'une entrevue avec lui, le Ministre Asselborn a insisté sur le maintien de la solution de deux Etats dans le conflit entre Israël et la Palestine. Quant aux droits de l'homme, l'Arabie Saoudite est un des trois pays exerçant le plus la peine de mort, ce que le pays explique par la Shariah.

Débat

M. Wagner explique que la demande de « déi lénk » du 6 octobre 2020 n'est pas axée sur une prise de position pour ou contre un des adversaires au conflit du Haut-Karabagh. Il s'enquiert sur les relations entre le Luxembourg et l'Azerbaïdjan.

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes répond qu'il a eu plusieurs invitations dans les années passées, mais qu'aucune visite officielle n'a eu lieu depuis 16 ans. Il a pourtant passé plusieurs fois par Baku en transit à d'autres destinations. Comme l'Azerbaïdjan ne respecte pas pleinement les droits humains, les relations avec le corps diplomatique de ce pays sont plutôt tendues. La société Cargolux entretient des relations économiques avec l'Azerbaïdjan depuis longtemps. Aussi bien l'Arménie que l'Azerbaïdjan ont participé dès 2009 au partenariat oriental avec l'Union européenne, tout comme par ailleurs le Belarus, la Moldavie et l'Ukraine.

Répondant à une question de M. Wiseler sur les relations avec la Turquie, le Ministre fait savoir que les relations entre l'Union européenne et la Turquie sont déterminées par la question des réfugiés. Le Conseil a discuté sur d'éventuelles sanctions suite à la violation, par la Turquie, des zones maritimes cypristes et grecques. S'y ajoute que la Turquie s'implique activement dans le conflit du Haut-Karabagh en y envoyant des mercenaires et en ne faisant aucun effort pour promouvoir un cessez-le-feu. La plupart des Etats membres, y compris le Luxembourg, ne veulent pas rompre le dialogue avec la Turquie pour ne pas décourager l'opposition. Par ailleurs, la Turquie est aussi un partenaire puissant au sein de l'OTAN et un partenaire économique de plusieurs Etats membres de l'UE.

Conseil Affaires générales du 13 octobre 2020

Au sujet de la crise sanitaire liée au Covid-19, les Etats membres se sont concertés à établir une carte géographique indiquant le risque d'infection dans trois couleurs : vert pour l'absence de risque, orange pour un risque modéré et rouge pour un risque accru. Le Ministre des Affaires étrangères et européennes est d'accord avec ce système, mais il critique les critères fixés individuellement. La limite de 50 cas par 100.000 habitants pendant sept jours en Allemagne résulterait, par exemple, de la capacité de retracer les contacts. Le Luxembourg soutient d'autres critères incluant le nombre des tests, la mortalité et la situation dans les hôpitaux. Cette discussion se poursuivra au Conseil européen des 15 et 16 octobre 2020.

Quant au Brexit, il s'avère que le négociateur en chef, M. Michel Barnier, voit encore une éventualité d'atteindre un accord d'ici la fin du mois. Fin octobre représente le dernier délai pour pouvoir ratifier un accord avant la fin de l'année. Les points de discorde restent le « level playing field », la pêche et le contrôle judiciaire des aides d'Etat. Le Royaume-Uni a tendance à éviter des règles fixées par l'UE pour préconiser des accords bilatéraux avec certains Etats membres. Des avancements ont été faits dans les domaines de la sécurité intérieure, de l'échange de données, de l'aviation et des transports routiers.

Le respect de l'état de droit dans l'UE reste problématique pour la Pologne, la Hongrie et, dans une moindre mesure, pour la Slovaquie. Tous les autres Etats membres sont d'accord pour installer un système d'évaluation.

Aucun progrès n'a été fait en ce qui concerne la Conférence sur le futur de l'Europe, ce qui est partiellement dû à l'impossibilité d'organiser des grands événements dans la situation sanitaire actuelle.

Luxembourg, le 14 octobre 2020

La Secrétaire-administrateur,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et
de l'Asile,
Yves Cruchten